



NOTE D'INFORMATION N° 87/2025

LES COURS CONSTITUTIONNELLES CONFIRMENT À MADRID LE DEVOIR DE GARANTIR LA DIGNITÉ DES GÉNÉRATIONS FUTURES : LES DÉCISIONS JUDICIAIRES D'AUJOURD'HUI NE PEUVENT HYPOTHÉQUER LES LIBERTÉS DE DEMAIN.

La 6^e conférence mondiale sur la justice constitutionnelle, qui s'est tenue cette semaine à Madrid, a affirmé que garantir la dignité et les droits des générations futures est un impératif constitutionnel. Les plus de 300 participants, représentant 85 cours du monde entier, se sont engagés à veiller à ce que les décisions judiciaires d'aujourd'hui n'hypothèquent pas les libertés de demain.

C'est ce qui a été reconnu lors de la dernière session du congrès, modérée par la vice-présidente de la Cour constitutionnelle espagnole, Inmaculada Montalbán Huertas, qui a souligné que *« chaque génération a le devoir incontournable de préserver les droits des générations futures, et non d'agir uniquement en fonction des intérêts du présent »*. À cet effet, elle a souligné le rôle essentiel des cours constitutionnelles, car *« leurs décisions permettent non seulement de corriger les violations des droits fondamentaux, mais aussi d'orienter les politiques publiques, de limiter les excès du pouvoir et de tracer la voie vers un développement plus équitable et durable »*.

Un autre des points principaux de la Conférence ont été les menaces pesant sur l'indépendance des cours constitutionnelles, qui ne sont ni hypothétiques ni isolées. Dans de nombreux pays, les tribunaux sont confrontés à des ingérences politiques dans les nominations, à des retards dans l'exécution des décisions ou à des campagnes ciblées visant à saper la confiance du public à leur égard. Dans certains cas, des tentatives ont été faites pour affaiblir le contrôle constitutionnel par des contraintes budgétaires ou procédurales. De telles actions érodent l'État de droit.

L'indépendance judiciaire n'est pas un privilège réservé aux magistrats, mais une sauvegarde pour tous - une garantie que les droits sont respectés sans crainte ni faveur. Cela nécessite des ressources adéquates, une protection procédurale et un respect institutionnel. Et la protection de l'indépendance judiciaire est une responsabilité permanente partagée par tous, ont affirmé les Cours constitutionnelles réunies à Madrid.

Leur légitimité repose sur leur mandat constitutionnel, leur raisonnement fondé sur des principes juridiques, la transparence de leurs procédures et leur courage de statuer conformément à la Constitution, même lorsque leurs décisions sont politiquement gênantes.

Les tribunaux ont souligné aussi le droit à un environnement propre, sain et durable. À cet égard, ils ont souligné leur rôle dans le jugement des cas de dommages environnementaux et dans l'application de la justice climatique. La juridiction constitutionnelle s'engage à soutenir les cadres juridiques qui préviennent les dommages écologiques irréversibles et qui affirment les obligations de l'État envers les générations futures.

Le Congrès a souligné aussi que la préservation du patrimoine culturel - tant matériel qu'immatériel - soutient l'identité et la résilience des générations futures. Les tribunaux devraient appliquer des mécanismes juridiques qui protègent les biens culturels, résolvent les litiges relatifs à la propriété culturelle et s'attaquent aux pratiques culturelles contraires aux droits de l'homme universels.

Le 6^e Congrès mondial a également conclu que la connectivité numérique et à un accès équitable à l'information, ainsi que la gouvernance éthique des technologies émergentes, sont de plus en plus essentiels au développement humain. À cette fin, les tribunaux sont appelés à se prémunir contre les abus de surveillance, la discrimination algorithmique, et les violations de la confidentialité des données. Un accès équitable à l'infrastructure numérique et aux systèmes de connaissance est également une question à laquelle ils doivent veiller.

Un autre point adopté par la conférence est le fait que les institutions judiciaires ne devraient pas seulement répondre aux violations, mais aussi les anticiper : les tribunaux sont appelés à établir des normes juridiques claires et à promouvoir la sensibilisation, en prévenant les violations des droits avant qu'elles ne se produisent. Leurs décisions créent des cadres juridiques qui survivent aux cycles électoraux et aux agendas politiques.

Enfin, les participants ont appelé à une culture du constitutionnalisme dans laquelle les décisions des tribunaux sont fidèlement mises en oeuvre et où la critique judiciaire reste constructive. La transparence, la responsabilité et le dialogue avec les institutions et la société civile renforcent l'indépendance judiciaire au lieu de l'affaiblir. Le Congrès a réaffirmé son soutien aux tribunaux sous pression - par la solidarité, les déclarations publiques et l'engagement.

La vice-présidente du Tribunal constitutionnel d'Espagne, ainsi que la directrice de la Commission de Venise, Simona Granata, ont également souhaité mettre en avant l'héritage et la contribution des femmes dans le développement des droits de l'homme, « souvent invisibles ». Elle a souligné que les défis soulevés lors de la Conférence ont affecté et affectent les femmes de manière particulièrement intense, et qu'il est donc nécessaire qu'elles participent au processus décisionnel visant à les résoudre.

Montalbán a défendu la contribution des femmes au maintien des écosystèmes et des ressources naturelles de la planète. Elle a donc appelé à l'application d'une perspective de genre dans la conservation et la gestion du territoire, de l'eau et de la biodiversité. Elle a également mis en avant sa participation à la production, à la préservation et à la transmission de la diversité culturelle, patrimoine universel de l'humanité. Elle s'engage également à continuer à garantir l'accès, la promotion et le *leadership* des femmes dans les domaines de la connaissance formelle et académique, tels que la science, la technologie, l'ingénierie, les arts et les sciences humaines, ainsi que les sciences sociales et juridiques.

La vice-présidente a conclu en appelant à garantir la participation des femmes à la prise de décision et a averti que l'égalité est en soi « *un héritage précieux et sa remise en cause, son report ou sa perte auront un impact négatif sur le développement des démocraties* ».

Madrid, 30 octobre 2025